



## contrat d'apprentissage refuser

Par **Amandiine78A**, le **25/08/2012** à **11:52**

Bonjours je me permet de vous écrire car, je commence un apprentissage dans le milieu de la coiffure j'ai remplie mon contrat on n'a envoyer a l'école tout correctement , la la chambre des métiers de l'artisanat de paris m'envoie un courrier avec avis de réception en me marquant que mon enregistrement contrat de enregistrement a était refuser je ne comprend pas .

il me marque :

que les critère ne remplissent pas les condition fixer de l'article L.6224-2 ,

-déclaration de l'employeur relative a l'organisation de l'apprentissage article R6223-4 du code du travail

, j'ai regarder sur internet je ne comprend rien a cette article ! pouvez vous m'en dire plus !

Merci beaucoup .

Par **P.M.**, le **25/08/2012** à **13:20**

Bonjour,

C'est que le contrat d'apprentissage ne doit pas être conforme à un des critères légaux obligatoires...

Je vous conseillerais de vous rapprocher du CFA...